

Charte des achats responsables

à l'attention des fournisseurs
et partenaires d'ELLISPHERE



ELLISPHERE
Trust. Powered by data

Avril 2025

Introduction

La responsabilité sociétale d'entreprise est l'une des valeurs indissociables du métier d'ELLISPHERE. Chaque jour, nous agissons pour un monde économique fiable et une croissance durable. Dans nos métiers, nous nous appuyons sur des valeurs de responsabilité, de transparence et d'éthique fortes pour permettre aux acteurs économiques de prendre des décisions éclairées grâce aux solutions d'information décisionnelle sur les tiers B2B que nous leur apportons.

Nous soutenons les dix principes relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Nous sommes également signataires de la charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (pilotée par le médiateur des entreprises et Conseil National des Achats), pour le maintien d'une relation équilibrée et durable avec nos fournisseurs.

“

Au-delà de la fiabilité financière des relations entre acteurs économiques, nous sommes convaincus que la durabilité d'une activité tient également à la prise en compte des enjeux éthiques, sociaux et environnementaux. C'est dans cette optique que nous avons rédigé cette charte des achats responsables, permettant d'impliquer nos fournisseurs et de clarifier nos attentes vis-à-vis d'eux. Nous nous engageons à respecter ces principes et attendons de nos fournisseurs et de leurs partenaires qu'ils adhèrent pleinement,

”

précise Sylvain MORELLET,
Directeur Ressources Humaines,
Administration et RSE

Dans le cadre de notre démarche RSE – déclinée dans notre politique achats, nous prenons un certain nombre d'engagements vis-à-vis de nos fournisseurs :

- La garantie d'une sélection impartiale, fondée sur des principes d'intégrité et de transparence et des critères prédéfinis (cahier des charges),
- La valorisation des actions menées par les fournisseurs en matière de RSE,
- La garantie d'une équité financière entre les fournisseurs, conformément à la loi LME – avec notamment un délai de paiement maximum de 60 jours,
- La limitation du risque de dépendance réciproque, avec le cas échéant le souci de se désengager de façon progressive et adaptée à la situation et à l'ancienneté de la relation.

ELLISPHERE demande à ses fournisseurs de s'engager à leur tour en lisant et en approuvant la présente charte des achats responsables.

1. Droits de l'homme et droits fondamentaux du travail



Dans le cadre des objectifs du développement durable concernant la santé et le bien-être, l'égalité des sexes et la réduction des inégalités, ELLISPHERE s'engage à :

- Lutter contre la discrimination en matière d'emploi et garantir l'égalité des chances : nous proscrivons toute forme de discrimination et favorisons la diversité, assurant ainsi un traitement équitable et des opportunités égales pour tous les employés.
- Améliorer les conditions de travail : nous nous efforçons d'optimiser les conditions de travail, la rémunération et les avantages sociaux. Nous mettons un accent particulier sur la santé et la sécurité des employés, en limitant les risques liés au travail et en améliorant la santé physique et mentale et la qualité de vie et Les conditions de travail.
- Encourager des pratiques sociales responsables chez nos fournisseurs : nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les normes et la réglementation du travail, y compris l'absence de condamnations pour des pratiques contraires aux droits de l'Homme et des travailleurs.

ELLISPHERE est signataire de la Charte de la Diversité, qui vise à lutter contre la discrimination en matière d'emploi et pour l'égalité des chances.

Le Fournisseur s'engage à respecter les dix principes du Pacte Mondial de l'ONU – dont ELLISPHERE est signataire, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Il s'engage à respecter la liberté d'association, à reconnaître le droit de négociation collective et à éliminer toute forme de travail infantile, forcé ou obligatoire.

Le Fournisseur s'engage également à assurer la santé physique/mentale et la sécurité de ses employés, à leur offrir des conditions de travail décentes leur permettant d'évoluer au cours de leur carrière (respect des lois en vigueur en matière de salaire et de temps de travail, possibilités de formation et d'apprentissage) et à faire vivre le dialogue social.

Il s'engage à lutter contre toute forme de discrimination ; il ne fera aucune distinction notamment en raison de l'origine ethnique, la couleur, la croyance religieuse, le sexe, l'orientation sexuelle, le statut social, le handicap physique ou mental. Il proscrira toute forme de violence physique ou psychologique, ne tolérera aucune forme de harcèlement et mettra en place des mesures de nature à sanctionner ce type de comportement et à accompagner les victimes.

Dans le cas où les textes précédemment cités ne seraient pas applicables dans les pays où le Fournisseur mène ses activités, il s'engage toutefois à se conformer aux principes qui y sont énoncés.

ELLISPHERE pourra être amenée à demander des justificatifs attestant des pratiques :

- en matière de prévention et de suivi des risques – déclaration unique d'évaluation des risques, indicateurs relatifs aux accidents du travail, aux risques psycho-sociaux, à la sécurité des personnes – aussi bien dans les locaux du Fournisseur que durant la réalisation d'une prestation dans les locaux d'ELLISPHERE,
- en matière de discrimination, notamment à travers leurs processus de recrutement et de gestion de carrière.

2. Environnement

Dans le cadre des objectifs de développement durable, concernant la lutte contre le changement climatique et la consommation et production responsables, ELLISPHERE s'engage à :

- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre en privilégiant l'utilisation de produits et d'intrants écoconçus qui soutiennent la transition énergétique.
- Promouvoir des services numériques responsables et une gestion efficace des déchets, en particulier ceux électriques et électroniques.
- Favoriser l'utilisation de matériels et d'équipements écoconçus et/ou ayant un indice de réparabilité élevé, afin de prolonger leur durée de vie et de réduire leur impact environnemental.

Le Fournisseur devra gérer ses activités de façon raisonnée et contrôler notamment sa consommation d'eau, d'énergie, de ressources naturelles et d'autres matières premières nécessaires à ses activités, ses émissions dans l'air, ses effluents vers la terre et/ou l'eau et les déchets de toute nature résultant de ses activités.

Il s'engage également à sensibiliser et former ses propres acheteurs sur les enjeux environnementaux au sein de la chaîne d'approvisionnement et à intégrer systématiquement dans les contrats des critères environnementaux.

Ellisphere pourra être amenée à demander des justificatifs auprès de ses fournisseurs tels qu'un audit énergétique, un plan de réduction des dépenses énergétiques et/ou des pratiques de gestion des déchets, des indicateurs de suivi.



3. Données personnelles et cybersécurité

Nos produits et services étant 100% digitaux, la protection des données et la cybersécurité sont essentiels dans le cadre de nos relations fournisseurs IT. ELLISPHERE s'engage à :

- **Assurer la protection des données personnelles et professionnelles** contre les risques croissants de fraude et de piratage.
- **Évaluer et privilégier les fournisseurs** qui respectent les réglementations en vigueur, notamment le RGPD et la confidentialité des données.



Le Fournisseur s'engage à mettre en place des mesures de sécurité robustes pour protéger les systèmes d'information et les données contre les cyberattaques ; à s'assurer que tous ses sous-traitants respectent les mêmes normes de sécurité et de protection des données ainsi qu'à prendre des précautions pour éviter les incidents. En cas d'incident, à alerter rapidement les parties concernées et à mettre en oeuvre des mesures correctives.

Ellisphere se réserve le droit d'interroger le fournisseur et de mandater des audits pour vérifier que les mesures mises en place assurent la sécurité des données fournies, ainsi que celles auxquelles le fournisseur pourrait avoir accès dans le cadre de leur collaboration. Cela permet de garantir leur protection et leur conformité aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques.

4. Ethique des affaires

Dans le cadre des objectifs de développement durable concernant la paix, la justice et l'efficacité des institutions, ELLISPHERE s'engage à :

- **Garantir la conformité** aux réglementations, en particulier le respect du RGPD, tout en intégrant la sécurité des données de manière globale.
- **Garantir des pratiques commerciales éthiques**, notamment en luttant contre la corruption et les pots-de-vin sous toutes leurs formes, et en respectant le devoir de vigilance.
- **Respecter les droits fondamentaux** des personnes et ne pas avoir recours à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite des êtres humains, ni à toute forme de violence et de torture, en particulier envers les enfants.



Le fournisseur s'engage à respecter les droits fondamentaux des personnes y compris des enfants.

Le fournisseur s'engage à ne pas adopter de comportements anticoncurrentiels, à respecter les droits de propriété intellectuelle, et à protéger la confidentialité des données auxquelles il a accès.

Il s'engage également à déclarer toute situation de conflit d'intérêts, que ce soit par ses relations personnelles avec les salariés d'ELLISPHERE ou dans le cadre de ses activités commerciales.

Enfin, le fournisseur s'engage à respecter toutes les réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et à ne pratiquer aucun acte de corruption, notamment en n'accordant aucun avantage aux salariés d'ELLISPHERE ou à leurs proches pour obtenir des marchés ou des avantages commerciaux.

Concrètement les fournisseurs s'interdisent de livrer des biens ou services gratuits à titre personnel à des collaborateurs d'ELLISPHERE (au bureau ou à leur domicile). La participation de collaborateurs d'ELLISPHERE à des événements exceptionnels (voyages, repas...) doit être justifiée et présenter un intérêt réel pour la relation d'affaires. Les cadeaux d'affaires (type goodies) sont tolérés si leur valeur pécuniaire n'excède pas 100 € par an et par interlocuteur.

Les collaborateurs d'ELLISPHERE disposent en interne d'un droit d'alerte sur toute question relative à la corruption, au blanchiment d'argent, au respect de la conformité et de l'intégrité. ELLISPHERE attend de ses partenaires qu'ils reconnaissent ce droit à leurs propres salariés et que ceux-ci soient protégés de tout risque de sanction éventuelle s'ils viennent à l'exercer.

ELLISPHERE pourra être amenée à demander des justificatifs pour s'assurer du respect de cette charte, sous forme de requêtes documentaires, de questionnaires RSE, voire d'évaluations par un cabinet spécialisé.

En cas de non-conformité, ELLISPHERE exigera du fournisseur la mise en œuvre d'un plan d'actions correctives. En cas de manquement grave ou en l'absence de régularisation d'une non-conformité, ELLISPHERE se réserve le droit de se désengager vis-à-vis du fournisseur concerné.

La présente charte entre en vigueur à compter de sa signature par le Fournisseur.

Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé réception, la charte restera en vigueur tant qu'ELLISPHERE entretiendra des relations d'affaires avec le Fournisseur.

Nom de l'entreprise Fournisseur :

Nom, prénom et titre du signataire :

Contact RSE - nom, prénom et titre :

Date : _____

Signature et cachet de l'entreprise :



ELLISPHERE
Trust. Powered by data

www.ellisphere.com

Lille – Lyon – Marseille – Paris La Défense – Nantes – Strasbourg – Toulouse – Tours
Siège social : Tour Franklin – 100-101 Terrasse Boieldieu – 92042 Paris La Défense Cedex
Adresse postale : Immeuble Alpierre – 74 rue Gorge de Loup – 69009 Lyon
S.A.S. au capital de 2 519 229 euros – 482755741 RCS Nanterre

DRHA/R.49.5/12.2025